

**PLAIDOYER POUR LA MISE EN PLACE D'UN CADRE
LEGAL ET INSTITUTIONNEL SPECIFIQUE POUR LA
PROMOTION DES EXPLOITATIONS MINIERES
ARTISANALES (EMA) AU BURUNDI TOUT EN VEILLANT
A LA PROTECTION DE L'ENVIRONNEMENT PHYSIQUE,
HUMAIN ET SOCIAL POUR UN DEVELOPPEMENT
LOCAL ET COMMUNUTAIRE DURABLE.**

**MAPUTO , SEPTEMBRE 2009
CONFERENCE CASM**

Contexte général

Depuis son indépendance en 1962, crises politico-ethniques cycliques, augmentation de la pauvreté.

Sortie de crise: impacts sur les indicateurs du développement pas encore visible.

Le poids dominant de l'agriculture dans l'économie nationale : 90% de la population employés dans le secteur, plus de 50% du PIB, 80% des recettes d'exportation

Caractéristiques de l'Agriculture au Burundi

- ✓ **Agriculture de subsistance pratiquée par environ 1,2 millions de ménages faiblement monétarisés et exploitant chacun 0,5 ha en moyenne.**
- ✓ **Cultures vivrières dont les productions sont essentiellement destinées à l'autoconsommation des ménages , occupent 90 % des superficies cultivées et contribuent à 46 % du PIB.**
- ✓ **Les cultures industrielles (café, thé, coton, palmier à huile, canne à sucre, tabac) occupent 10 % des terres cultivées et contribuent à 4 % du PIB et fournissent plus de 90 % des recettes d'exportation**

- ✓ **La faible monétarisation du monde rural, réduit l'économie rurale à un mode de production de survie.**
- ✓ **Les opportunités de création de revenus et de richesses sont très limitées.**
- ✓ **L'objectif de réduction de la pauvreté et de reconstruction du pays impose une combinaison de plusieurs stratégies sectorielles susceptibles de créer des effets d'entraînement sur les autres secteurs et d'impacts sur le niveau de revenus des populations**

✓ Dans ce contexte, le secteur minier constitue une des importantes opportunités d'accroissement et de diversification des ressources pour le développement économique du Burundi.

✓ C'est un des rares secteurs au Burundi porteur de croissance et de diversification économiques du pays.

✓ Il peut significativement contribuer et en même temps au développement de la pluriactivité dans les zones rurales, au développement de l'artisanat utilitaire, au développement de la micro-entreprise et au développement des travaux HIMO, avec des effets positifs directs sur la croissance économique, sur le revenu, sur l'emploi et sur le transfert de technologie.

✓ Des gîtes miniers d'une gamme variée ont été déjà explorés à divers degrés: le nickel et les métaux associés, le colombo-tantalite, la Wolframite, la Cassitérite vanadium, le fer, les phosphates, le calcaire, les carbonatites, l'Or, les terres Rares, divers minéraux industriels et les combustibles minéraux tels que la tourbe et des indices d'hydrocarbures.

✓ Force est donc de constater aujourd'hui que ce secteur minier qui pour plus d'un devrait venir rapidement épauler l'agriculture qui s'essouffle, est quasi absent des secteurs qui contribuent au PIB du Burundi.

✓ Malgré l'existence de ces potentialités, l'exploitation minière est restée de type artisanal et le secteur minier n'intervient que pour environ 1% dans la formation du PIB.

✓ Avec l'année 2000, les exploitations artisanales clandestines sont devenues si intenses et anarchiques que le Gouvernement a été obligé de les organiser par voie de création de comptoirs privés d'exploitation artisanale, d'achat et d'exportation des minerais.

✓ Actuellement, l'exploitation artisanale des substances minérales occuperait environ 40.000 artisans miniers répartis sur plusieurs sites à travers tout le pays et ferait vivre plus de 200.000 personnes.

Les EMA AU BURUNDI

- **censées apporter un mieux être aux populations concernées, création des emplois, insertion es démobilisés de guerre**
- **contribuer à l'équilibre de la balance des paiements**
- **augmenter les recettes de l'Etat.**

- **Devenues des niches protégées de pillage de produits miniers vers l'extérieur.**

- **Les dégâts environnementaux que ces exploitations sauvages posent sont graves et multiformes**

PRODUCTION MINIERE ARTISANALE OFFICIELLE EN KILOGRAMME

| Substance | 2000 | 2001 | 2002 | 2003 | 2004 | 2005 | 2006 | 2007 |
|-------------|--------|---------|---------|-----------|-----------|-----------|-----------|-----------|
| Cassitérite | 9.978 | 5.398 | 0 | 8.767 | 18.612 | 8.100 | 78.898 | 50.600 |
| Coltan | 31.175 | 122.537 | 72.441 | 24.382 | 23.356 | 42.592 | 16.177 | 51.550 |
| Wolframite | 0 | 0 | 0 | 32.788 | 23.857 | 294.505 | 668.184 | 444.400 |
| Or | 0 | 412,885 | 285,437 | 2.854,753 | 3.231,061 | 3.904,603 | 4.600,373 | 2.422,752 |

Cadre législatif et institutionnel des EMA du Burundi

- Code Minier et Pétrolier de la République du Burundi (1976) . Muet sur les EMA . Code actuellement en cours de révision;

Institutions s'occupant des EMA:

- Ministères des Mines
- Ministère Environnement
- Ministère Affaires Intérieur
- Ministère Sécurité publique
- Administration provinciale , communale et locale.
- Propriétaires des terrains

DILUTION DE RASONSABILITES.

**ABSENCE D'INSTRUMENTS JURIDIQUES ,
INSTITUTIONNELS ET PROMOTIONNELS POUR FAIRE
DES EMA DES MOTEURS DE DEVELOPPEMENT DES
COMMUNAUTES ET DU MONDE RURAL**

Nécessité d'un dispositif juridique et institutionnel propre aux EMAPM au BURUNDI.

Fragilité de l'Economie Burundaise d'où Importance de la promotion des EMA

Les EMAPM, non prévues actuellement dans le code minier actuel

Pas de politique du gouvernement pour promouvoir les EMAPM tenant compte de la protection de l'Environnement

CONSEQUENCES

- **Injustice dans la distribution des revenus le long de la chaîne. Trop d'intermédiaires dans la chaîne.**
- **Pas de mécanismes de fixation ou de régulation de la rémunération par étapes dans la chaîne.**
- **Pas de politique et de stratégies mises en place pour l'utilisation efficiente des revenus pour un développement social et économique des artisans miniers et de leur familles .**

CONSEQUENCES SUITE

- **Manque de structures d'organisation et d'Encadrement des artisans miniers**
- **Fraudes massives : conséquence sur les niveaux de paiement d'impôts, droits, redevances et autres taxes requises par la législation .**
- **Pas de politique, de strategies et d'actions pour la protection de l'environnement, de la santé humaine et de la restauration écologique.**
- **Conditions de travail très dangereuses sur le plan de la sécurité physique des artisans miniers et de leur santé.**

CONSEQUENCES SUITE

- **Pas d'équipements de protection de base, conformément à la nature de la mine, au travail à effectuer et à sa localisation .**
- **Absence de pratiques environnementales préventives et réparatrices, ainsi que l'application de méthodes de production responsables.**
- **Pas de responsabilité sociale et environnementale de la part des artisans miniers , des communautés et des autorités locales. Prostitutions sur sites de production. prolifération du VIH Sida. Abandon de l'Agriculture. Augmentation de Criminalité**

CONSEQUENCES SUITE

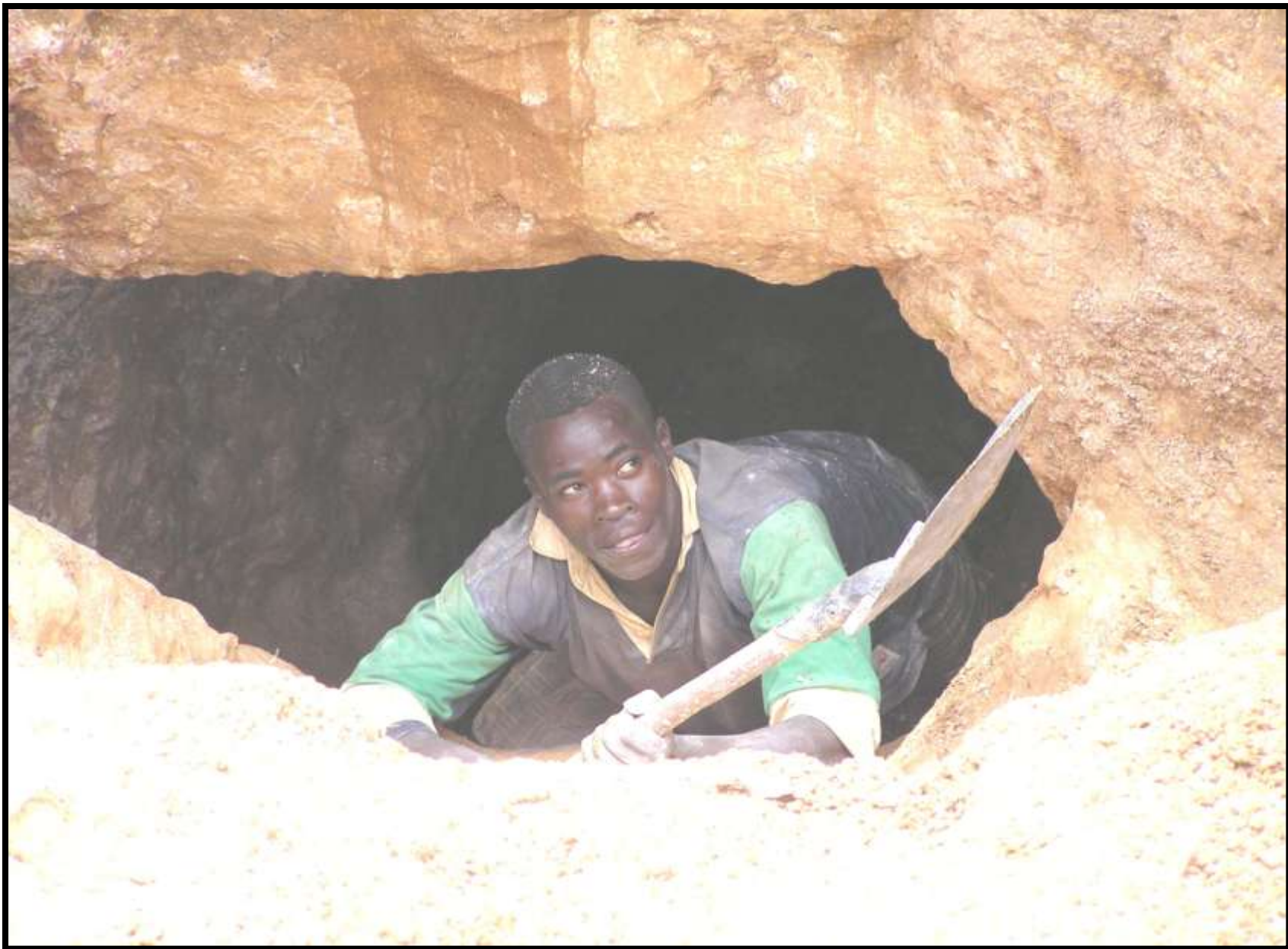
- **Pas de protection sociale des groupes vulnérables : les femmes, les enfants.**
- **Pas de mécanismes pour garantir l'égalité entre les hommes et les femmes du point de vue de tous les droits, de l'accès aux ressources, de l'utilisation des revenus . Travail des femmes non apprécié et non récompensé à sa valeur**
- **Droits des enfants non protégés – abandon de scolarité , développement social, moral ou physique de l'enfant- dangers pour la santé, la sécurité ou la moralité**

CONSEQUENCES SUITE

- Pas d'accès à l'informations et à la formation de base sur la santé et la sécurité sur site de production, sur les principaux risques et dangers ,comment les prévenir, s'y préparer et réagir en cas d'urgence.**
- Pas d'accès aux microcrédits et autres formes de des préfinancements .**
- Situation conflictuel permanent entre les pratiques traditionnelle locales et le code minier en matière de « propriété de la Terre ».**
- Pas de mécanisme de suivi et de traçabilité**

**METHODES D'EXPLOITATIONS ET DE
TRAITEMENT
DANGER PERMANENT**

CHASSE AUX FILONS A RYAMUKONA



MUREHE:FILONS PROFONDS EN DESSOUS DE BANCS DE SCHISTES DURS



















DEGAGEMENT DU BANC SCHISTEUX TRES DUR AU DESSUS DU FILON AVEC DES BARRES A MINES PAR LES ARTISANS MINIER



EXPLOITATION ET PRECONCENTRATION HYDRO- GRAVIMETRIQUE DANS DES RIGOLES





**POLLUTION DES
RIVIERES
EMBOUCHURE
INASHIRO
(COULEUR BRUNE
DE L'EAU DUE AUX
EXPLOITATIONS
DE KIBUBA ET DE
RYAMUKONA)
AVEC LA
MWOGERE (EAU
PLUS CLAIRE)**





BACS D'EAU POUR LA PRECONCENTRATION DU MINERAI ET LE PANNAGE



MUREHE:VUE GENERALE DE L'ESPACE DE PRECONCENTRTION

ET DE PANNAGE



MUREHE:REJETS DE PANNAGE APRES PRECONCENTRATION



EXPLOITATIONS DE MUREHE



**DESTRUCTION
DE L'ENVIRONNEMENT PHYSIQUE
SANS POLITIQUE DE RESTAURATION**



EXPLOITATIONS DE MUREHE



RAVINEMENTS MUNEGE



VALLEE DE INAKAVUVU EN AVAL DES EXPLOITATIONS DE KIVUVU







EXPLOITATIONS ALLUVIONNAIRE DANS MWOGERE EN AVAL DE LA CARRIERE DE MUNEGE

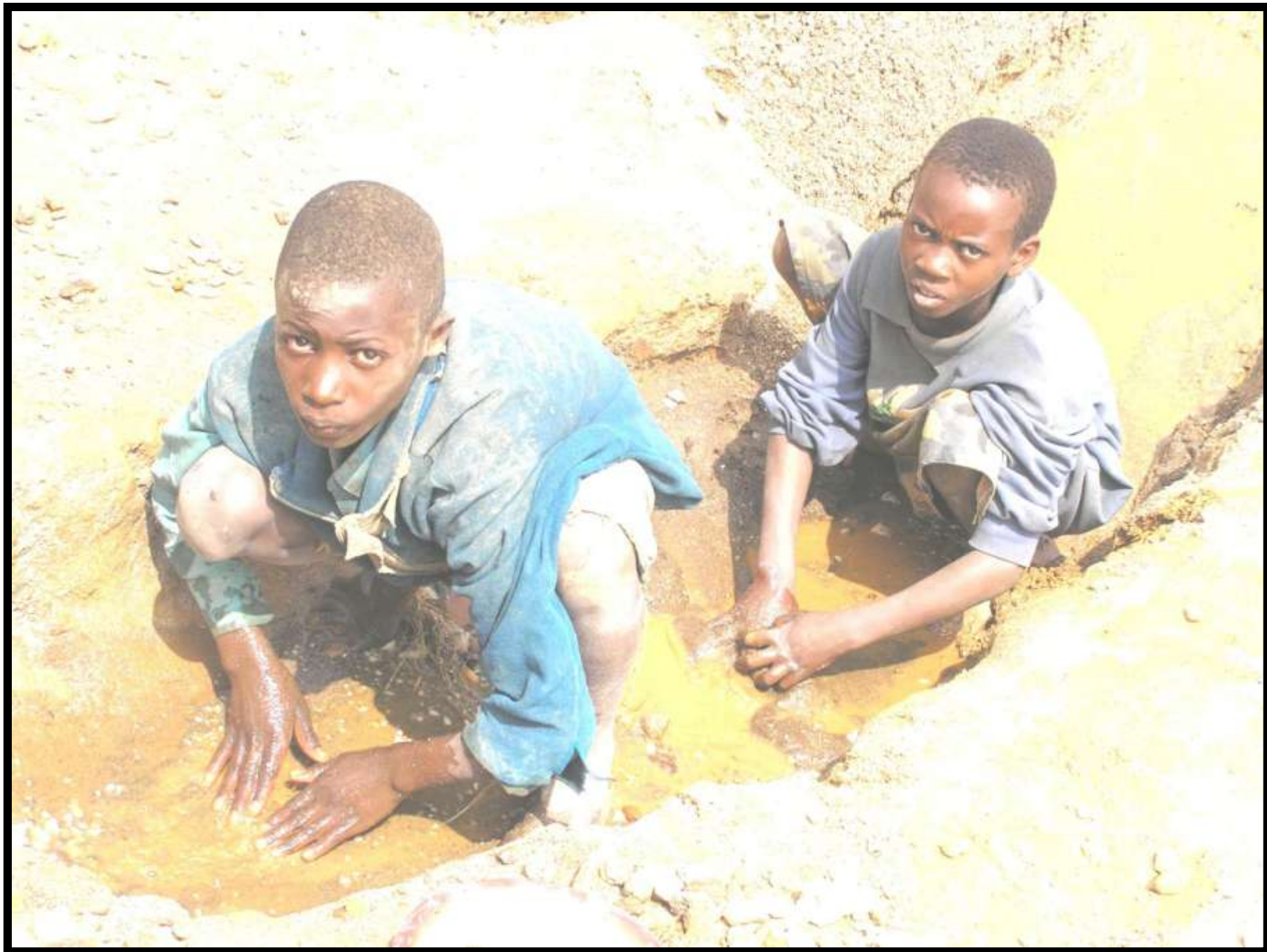


Canal détourné de Mwogere à des fins d'exploitation



**TRAVAIL
ET
DROITS DES FEMMES
ET
DES ENFANTS ???**















**PROSTITUTION
SUR SITES
D'EXPLOITATION**



**DESTRUCTION DU
COUVERT VEGETAL
ET DES REBOISEMENTS**













**DESTRUCTION
DES BONNES
TERRES AGRICOLES**











Au Burundi

La promotion des exploitations minières artisanales pour le bien être des populations rurales et le développement socio-économique du monde rural qui tient compte des préoccupations environnementales,

N'EST PAS UN PROBLÈME MINIER.

C'EST AVANT TOUT UN PROBLÈME DE PRISE DE CONSCIENCE ET DE BONNE GOUVERNANCE.

Le préalable est la mise sur pied d'un dispositif juridique et institutionnel approprié tenant compte du potentiel minier du pays, des réalités socio-économiques locales, nationales et régionales.

URGENCES

DEFINITIONS POUR LES EMA

**DES ROLES
DES DEVOIRS
DES RESPONSABILITES
DES DROITS**

**DE L'ETAT
DES CONCESSIONNAIRES
DES DIFFERENTS INTERMEDIAIRES
DES AUTORITES PROVINCIALES ET LOCALES
DES ASSOCIATIONS OU COOPERATIVES MINIERES
DE L'ARTISAN MINIER**

MERCI